

N° 2019/053

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 16 décembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 16 décembre 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme CROUZET Béatrice
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme COSTE Marie-Claire
M. MARTINS DE FREITAS Éric	
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme ROSE-LEVEQUE Christelle a donné procuration à M. CROS Samuel.

Absents :

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. FLECHON Vincent

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 07-16/12/2019

DM N°4/2019

M. JEANNE Jean-Pierre, Maire, présente comme chaque année les ajustements nécessaires au budget et concernant :

- La prise en compte de l'indemnité de licenciement pour un agent,
- La prise en compte de deux nouveaux enfants à l'école de Masneuf, nécessité de réajuster la subvention annuelle,
- La prise en compte de la subvention attribuée en la solidarité à la commune de LE TEIL pour le séisme du 11 novembre dernier,
- Un réajustement des dépenses au chapitre 011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Chapitre	Article	Dépenses	Montant
011	60612	Dépenses électricité	7 000€
	611	Remplacement personnel	4 000€
		SDE07 entretien éclairage public	5 500€
	615231	Entretien de la voirie	9 100€
012	6411	Indemnité licenciement	6 242€
65	65737	Subvention école	118€
	65738	Solidarité séisme	1 000€
	6574	Subventions associations	1 000€
67	678	Charges exceptionnelles	- 1000€
Total Dépenses			32 960€

73	7381	Droits de mutation	32 960€
Total recettes			32 960€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.